

seil, minis-
chargé de

3.

ICARÉ.

:

çaise,

nances,
ces du

ces du

13 sur

ortant

le du

modi-

mbre

2 du

euls

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS ET DES INVENTIONS
INTÉRESSANT LA DÉFENSE NATIONALE**

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des inventions intéressant la défense nationale,

Vu le décret et l'arrêté du 13 janvier 1887,
Vu l'avis de la section permanente, du conseil supérieur de l'instruction publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Des sessions d'examens réservés aux *aspirantes* s'ouvriront, en 1917, pour l'obtention des certificats d'aptitude ci-après désignés :

Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales (lettres et sciences), ancien régime

Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et concours d'admission à l'école normale supérieure d'enseignement primaire (lettres et sciences), nouveau régime, 1^{re} partie

Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire et degré supérieur) :

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures :

Certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel.

Art. 2. — Il sera statué ultérieurement sur le sujet de l'examen du certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

Fait à Paris, le 11 décembre 1916.

PAUL PAINLEVÉ.